

Paroles d'historiens : la contribution des érudits locaux à la définition d'une identité picarde aux XVIII^e et XIX^e siècles

L'essor de l'antiquarisme, de la philologie et de l'historiographie au XVIII^e siècle a créé, dans la France de la fin de l'Ancien Régime, les conditions du développement d'une réflexion savante sur le concept provincial comme celles du déploiement de formes discursives sur le sentiment d'appartenance et l'affirmation identitaire¹.

La Picardie constitue en la matière un terrain d'étude particulièrement intéressant dans la mesure où l'érudition bénédictine ou privée du temps ne peut fonder ni sur la mémoire féodale, ni sur les réalités institutionnelles de l'époque moderne, ni même sur les données de la géographie physique ou de l'histoire naturelle, la définition d'un quelconque provincialisme : tel est le sens des propos presque pathétiques par lesquels dom Grenier exprime, dans son Prospectus de 1786, le mal-être de l'historiographe d'une province qui ne peut se définir selon les critères couramment appliqués autres parties du royaume².

1 — Sur ces questions, on consultera M. Laurain, « Les travaux d'érudition des Mauristes : origine et évolution », dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. XLIII, 1957, p. 231-271 ; Dom Y. Chaussy, *Les bénédictins de Saint-Maur*, Paris, Études augustiniennes, 1989 ; C. Grell, *L'histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, P.U.F., 1993 ; M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, 1971.

2 — Sur la construction de l'image de la province au XVIII^e siècle, voir la thèse de Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2001. Sur l'historiographie provinciale des régions du nord à la fin de l'Ancien Régime, voir le chapitre liminaire de notre thèse, *Les représentations du Moyen Âge au XIX^e siècle dans les anciens Pays-Bas français et leurs confins picards. Essai d'historiographie*

Ici plus qu'ailleurs, l'étude des mœurs et usages des habitants oriente insensiblement vers l'ethnologique la définition identitaire : à la veille de la Révolution, s'impose l'image d'une « province-peuple » dont les caractères distinctifs auraient préexisté dans les hommes avant de se fixer sur un territoire dont la description physique ne vient jamais sous la plume de l'érudit et dont la délimitation spatiale se fait laborieuse.

L'attention portée au « parler picard » s'inscrit dans le cadre de cette construction mentale. À la fin du XVIII^e siècle, le picard, au sens linguistique du terme, sert moins à alimenter un discours sur la particularité culturelle qu'à poser la question de l'articulation de la Picardie au domaine français, de son aptitude à se fondre dans le mouvement d'assimilation qui s'opère depuis son centre.

Cette image d'une « non-province » que l'on a pris l'habitude de saisir dans ses rapports avec l'extérieur plus qu'en sa réalité interne, trouve matière à reformulation dans le contexte de réorganisation des espaces locaux induit par les réformes révolutionnaires. Dans les premières années du XIX^e siècle, la partition départementale de l'espace picard suscite de nouveaux efforts de mise en cohérence du territoire, des hommes et des pouvoirs. Le recentrage sur la Somme d'un héritage picard mentalement reconstruit après la Révolution se confirme, à l'époque romantique, avec la fixation de l'aire d'influence territoriale des sociétés savantes, et, plus précisément, des sociétés d'antiquaires. Dans le grand inventaire patrimonial qui s'opère, après 1830, sous la houlette de l'État libéral, s'invente une autre mémoire de Picardie, dans laquelle l'homme s'efface devant la pierre. L'envahissement de la conscience historique régionale par l'archéologie monumentale conduit, au milieu du siècle, à une reformulation de l'identité ainsi qu'à une autre approche de la question linguistique.

À chacune de ces étapes de l'évolution du discours identitaire et des constructions mentales qui le sous-tendent, les érudits locaux sont en première ligne. Instrument privilégié du processus de réaménagement de l'imaginaire du territoire, l'écriture historique fournit le socle savant sur lequel appuyer les logiques qui animent la formulation du sentiment d'appartenance³. Nous la saisissons ici, entre la parution du premier *Almanach historique et géographique de la Picardie* en 1753 et celle du *Glossaire étymologique et comparatif*

comparée, Lille, P.U.S., 1997, vol. 1, p. 60-91.

3 — Sur la contribution des historiens à la construction des images régionales aux XVIII^e et XIX^e siècles voir J.-Y. Guiomar, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, Mayenne, 1987 ; F. Guillet, *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, 2000.

du patois picard de l'abbé Corblet en 1851, dans ce qu'elle est susceptible de révéler de ce que représente le concept provincial sous la plume des historiographes picards de la fin de l'Ancien Régime, de la façon dont celui-ci résiste à la départementalisation de l'époque révolutionnaire, des modalités, enfin, selon lesquelles s'opère, sous la houlette des antiquaires amiénois, la reconstruction romantique de la mémoire picarde.

I. Le concept provincial dans le discours des historiens picards de la seconde moitié du XVIII^e siècle

Trois sources principales permettent de cerner la maturation du concept provincial dans la conscience des érudits picards de la fin de l'Ancien Régime : l'*Almanach historique et géographique de la Picardie*, publié à Amiens par le Père Daire chez la veuve Godart à partir de 1753, puis chez Caron-fils de 1777 à 1790 ; l'*Essai sur l'histoire générale de Picardie* de l'avocat Dévérité, paru à Abbeville chez la veuve Dévérité en 1770 sous la forme de trois volumes de 428, 343 et 222 pages ; l'*Introduction à l'histoire générale de la Picardie* de Dom Pierre-Nicolas Grenier, dont le *Prospectus* paraît en 1786 mais dont le manuscrit n'est publié qu'en 1856 par les soins de Charles Dufour et Jacques Garnier dans le cadre des travaux d'édition des *Documents inédits concernant la Picardie* entrepris par la Société des Antiquaires de Picardie.

Sur l'œuvre du Père Daire comme sur celle de Dom Grenier, dont la recherche s'inscrit, à partir de 1763, dans le grand programme d'histoire des provinces de France que patronne la Congrégation de Saint-Maur⁴, plane l'ombre tutélaire de Du Cange et de l'érudition du XVII^e siècle. Dévérité, face à eux, apparaît comme un homme des Lumières pour qui l'écriture historique est surtout prétexte à développer une critique de l'ordre politique et social de son temps.

Au delà des divergences de forme et de ton, ces publications révèlent d'identiques préoccupations identitaires, lesquelles se traduisent par des stratégies d'écriture marquées par trois éléments principaux : le déploiement d'une rhétorique particulière de défi-

4 — La première commande d'une histoire de Picardie avait été passée par l'intendant Chauvelin en 1738 au bénédictin Dom Mongé qui y avait travaillé jusqu'à sa mort en 1749. La succession avait été prise par Dom Caffiaux et Dom Pardessus en 1755, lesquels, trop pris par d'autres travaux, n'avaient guère pu mener l'entreprise à son terme. Dom Grenier leur succéda en 1763, travaillant parallèlement au Dépôt des chartes créé l'année précédente.

nition d'un territoire provincial qui n'apparaît ni comme une entité géographique naturelle ni comme une réalité institutionnelle ; la volonté d'épuiser les ressources de l'étymologie pour fonder une caractérologie picarde qui suppléerait au vide identitaire laissé par l'histoire et la géographie ; un effort insistant d'articulation de l'histoire de la province à celle de la nation, effort dans lequel se lisent les premiers schèmes d'une réflexion sur la nature du parler picard, ses origines et son rapport à la langue française.

Définir le territoire picard

Définir le territoire provincial c'est d'abord, pour les trois historiens concernés, le délimiter. L'immensité de l'espace picard et l'absence d'une caractéristique géographique fortement lisible conduit à la l'élaboration d'une image en creux où la province prend essentiellement corps à travers la désignation de ses limites, c'est-à-dire des territoires qui lui sont extérieurs. Ainsi l'*Almanach* de 1753, après l'avoir située en latitude et mesurée, définit-il la Picardie en la bornant : « Ses bornes sont, au couchant, la mer Britannique et la Normandie septentrionale ; au levant, la Champagne ; au nord la Flandre ; et au midi l'Ile de France »⁵. Repris presque mot pour mot par Dévérité en 1770⁶, ce procédé de bornage trouve matière à amplification sous la plume de Dom Grenier, qui, à la place des provinces limitrophes, choisit de convoquer des limites naturelles : « La Picardie, province septentrionale du royaume de France, s'étend du midi au septentrion depuis la Marne jusqu'à la Manche, portion de l'Océan, c'est-à-dire jusqu'au Pas-de-Calais ; de l'Orient au Couchant depuis la forêt des Ardennes jusqu'à la mer océane »⁷.

Définir la Picardie, c'est, aussi et surtout, la subdiviser. La subdivision comme fatalité de l'histoire : ce thème, inlassablement développé par l'historiographie picarde d'Ancien Régime, prend corps dans une poétique de la juxtaposition propre à révéler la séculaire inconsistance institutionnelle du territoire. Dom Grenier l'exprime sur le mode de la déploration qui, dans son *Prospectus* de 1786, impose l'idée d'une « exception picarde » au sein de l'entreprise mauriste d'histoire des provinces : « Prétendre cependant traiter l'histoire de cette Province, comme ont fait Dom Vaissette celle du Languedoc, Dom Lobineau celle de Bretagne, Dom

5 — *Almanach historique et géographique de la Picardie*, 1753, non paginé.

6 — « Qu'il nous suffise de sçavoir que cette province qui porte aujourd'hui le nom de Picardie est bornée au levant par la Champagne, au midi par l'Ile de France, au couchant par la Normandie, au nord par l'Artois », *Essai sur l'histoire générale de Picardie*, p. 4.

7 — *Introduction à l'histoire générale de Picardie*, p. 1.

Plancher celle de Bourgogne, Dom Calmet celle de Lorraine : prétendre faire ce que la Congrégation de Saint-Maur s'est proposé pour la Normandie, la Champagne et la Brie, le Berry, le Maine, l'Anjou et la Touraine, ce seroit se flatter en vain. Ces différentes Provinces avoient des Propriétaires particuliers, soit Rois, soit Ducs, soit Comtes, dont la succession sert naturellement à la liaison des faits historiques. La Picardie, au contraire, depuis que les Commissaires royaux, soit Gouverneurs des Provinces, soit Gouverneurs des villes capitales, profitant de foiblesse du Gouvernement, s'étoient rendus propriétaires de leur Département, a été divisée en autant de Comtés qu'il existoit, du temps de César, de capitales de Cités et de *Districts* particuliers »⁸.

Le Père Daire, dans ses deux premiers almanachs de 1753 et 1754, avait déjà installé dans la très longue durée cette représentation d'un puzzle picard qui trouverait son origine dans l'époque gauloise⁹. Tentant de réintroduire une cohérence historique dans la complexité territoriale de la province, il en réordonnait alors l'agencement administratif en convoquant *pagi* gallo-romains, circonscriptions féodales et ressorts administratifs modernes. La poétique de la juxtaposition se muait ainsi insensiblement en une rhétorique de l'emboîtement, dans un processus de reconstitution d'une improbable logique du territoire administré : « On la divise, suivant l'étendue du gouvernement, en haute [Picardie] qui renferme la Thiérache et le Vermandois ; en moyenne qui contient le Santerre et l'Amiénois ; et en basse qui comprend le Ponthieu, le Vimeu, le Boulonnois et le Pays reconquis : c'est-à-dire les comtés de Guînes et d'Oye. Le Laonnois, le Soissonnois, le Valois, le Noyonnois et le Beauvaisis sont aussi de petites portions de la Picardie, mais indépendantes du Gouvernement et de la Généralité »¹⁰.

Cette conscience de l'impossible cohésion historique de la province trouble les érudits picards de la seconde moitié du XVIII^e siècle au point de les conduire eux-mêmes sur la voie d'un certain éclatement des cadres conceptuels au sein desquels les uns et les autres inscrivent leurs propres recherches. La bibliographie du Père Daire est, à cet égard, significative : sa production égrène l'histoire civile, ecclésiastique et religieuse des différents doyen-

8 — *Prospectus de l'histoire générale de Picardie*, p. 5.

9 — « Avant que les Romains parvinssent dans la Gaule Belgique, la Picardie, alors connue sous cette dénomination générale, formoit presque autant de petits états qu'elle renferme aujourd'hui de cantons différents. Chaque département avoit sa capitale, ses usages, ses loix, ses coutumes, même ses mœurs particulières. Tels étoient les départemens d'Amiens, de Beauvais, du Vermandois, d'Arras, etc... » *Almanach*, 1754, p. 25.

10 — *Almanach*, 1753, non paginé.

nés de Picardie. Témoigne également de cet état d'esprit la démarche choisie par Dom Grenier pour son histoire générale de Picardie et qu'il annonce dans son prospectus de 1786 comme devant être une succession de monographies consacrées à ce que sont devenues les six cités de Gaule Belgique évoquées par César. Ce faisant, il rattache ce choix de méthode à celui des premiers historiens de la Picardie, qui, depuis le XVI^e siècle, se sont heurtés à l'impossibilité d'écrire une histoire globale de la province : « Nicolas Rumet, seigneur de Buscamp, écrit-il, et le célèbre Du Cange, les seuls écrivains qui, jusqu'ici, aient embrassé l'universalité de l'histoire de Picardie (...) ont senti parfaitement la difficulté. Ils ont jugé qu'un travail pareil sur la Picardie ne pouvoit être exécuté qu'en faisant l'histoire particulière des anciennes Cités, qui répondent à peu près à nos Diocèses, ainsi que celles des Comtés et des Villes de la Province »¹¹.

Esquisser une caractérologie provinciale

Le défaut de personnalité physique et institutionnelle de la Picardie est transcendé, chez les auteurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle, par l'attestation de la réalité d'un peuple picard qui aurait préexisté et résisté aux découpages du territoire. Dom Grenier insiste sur cette préexistence du peuple à la province, affirmant que la Picardie tirait son nom de celui des hommes qui l'habitaient : « Il s'en suit de ce que nous avons dit que la Picardie tient son nom de ses propres habitants (...) Une autre conséquence, c'est que le nom de Picardie doit être moins ancien que celui de Picard »¹². Depuis le XVII^e siècle l'érudition picarde dessine en effet l'image d'une « province-peuple » qui tirerait son nom d'une caractéristique morale attribuée par la tradition aux Picards.

D'où un recours insistant, chez le Père Daire comme chez Dom Grenier, à des interprétations étymologiques déjà présentes chez Du Cange, et qui visent à donner du sens au terme « picard ». L'almanach de 1754, éliminant les hypothèses anciennes qui le feraient dériver de Picquigny, de Bégard ou de la racine *picra cardia* (« cœurs âpres »), privilégie celle de Du Cange qui est « composée de ceux qui font venir le mot Picardie du mot Picque, fondés sur ce que les anciens Celtes ont connu plus particulièrement cette arme que toute autre nation et que les Picards ont toujours eu la réputation de s'en servir adroitement »¹³. Une interpréta-

11 — *Prospectus*, p. 6.

12 — *Introduction*, p. 40.

13 — *Almanach*, 1754, p. 33. Du Cange avait lui-même emprunté cette interprétation à Claude Fauchet, *De la milice*, I, 2, fol. 530 v^o : « *Picardus, qui pica seu sarrisa in bello utitur* ».

tion sur laquelle rebondit Dom Grenier qui peut ainsi, en 1786, développer les premiers éléments d'une caractérologie provinciale fondée sur l'idée selon laquelle la séculaire adresse guerrière des Picards, manieurs de piques, les aurait historiquement désignés comme les plus braves des combattants : « Le génie martial s'est perpétué ainsi de génération en génération dans le sang des Picards ; c'est ce qui a valu sans doute au régiment de Picardie, de nom et d'effet dans l'origine, le pas sur tous les autres régiments de France »¹⁴.

On devine aisément les enjeux qui sous-tendent ces contorsions étymologiques. Etabli dans sa filiation celte, le Picard peut endosser les caractéristiques du Gaulois dans ce qu'elles ont de plus conforme aux tendances de l'historiographie nationale du moment¹⁵. Dom Grenier, que le recours au stéréotype n'effraie pas vraiment, fixe ainsi les Picards dans une généalogie de la mauvaise humeur – « Quoi qu'un auteur ait avancé qu'ils [les Picards] fussent parfaits, si on leur pardonnait un seul défaut qui est d'avoir la tête chaude et un peu trop près du bonnet, ils ont leurs vertus et leurs vices ; ces vices et ces vertus sont ceux des Gaulois et cette identité décèle une origine commune »¹⁶. – et les Picardes dans celle de l'ingénuité : « On dit communément des femmes : les simples de Picardie, comme l'on dit les coquettes de Paris et de Touraine, les vertueuses de Champagne, les grivoises de Flandre, les enjouées du Languedoc. Strabon reconnaît encore ces qualités dans les Gaulois : *ingenio simplici ac nulla malignitate devincto* »¹⁷.

Consacré comme le plus gaulois de tous les provinciaux en même temps que comme le plus brave de tous les combattants, le Picard sort de l'historiographie du siècle des Lumières tout armé pour s'identifier au Belge du *De bello gallico*. Ce qui permet, en postulant l'idée de la correspondance Picardie/*Belgium*, de glisser de la caractérologie des habitants de la province à la question des modalités historiques de l'articulation de celle-ci à la nation.

14 — *Introduction*, p. 32.

15 — Est-il besoin de rappeler ici l'intérêt croissant que la seconde moitié du XVIII^e manifeste à l'égard de la figure du Gaulois et qu'attestent les études de Fréret et de Pelloutier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres comme les interrogations infinies de l'*Encyclopédie* sur l'éventuelle parenté des Celtes et des Germains. Sur ces questions, voir C. Volpilhac, « Les Gaulois à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de 1701 à 1793 », in *Nos ancêtres les Gaulois*, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand recueillis et présentés par P. Viallaneix et J. Ehrard, Clermont-Ferrand, 1982, p. 77-84 et J. Ehrard, « Les Gaulois dans l'Encyclopédie », *Ibidem*, p. 99-106.

16 — *Introduction*, p. 37.

17 — *Ibidem*, p. 38.

Articuler la province à la nation

« De l'identité de langage, de caractère, de gouvernement des habitants de l'Amiénois, du Beauvaisis, du Boulonnois, du Laonnois, du Senlisien, du Soissonnois, du Vermandois etc... s'ensuit, écrit Dom Grenier, que l'ancienne province de Picardie renfermait la plus grande partie de la Seconde Belgique, qui était une portion de la Gaule que Pline nomme chevelue, dont les peuples étaient à peine connus des grecs sous le nom général de Celtes, et des Romains, avant la conquête des Gaules, sous celui d'habitants de la Gaule transalpine »¹⁸.

Cette représentation d'une grande Picardie assimilée au *Belgium* de César, déjà présente en 1754 chez le Père Daire¹⁹ et héritée, elle aussi, de l'érudition classique, permet aux historiens de la seconde moitié du XVIII^e siècle de rester dans le flou de la délimitation territoriale tout en installant la province dans le statut de matrice de la nation en devenir. Dévérité, en 1770, fait de la Picardie le théâtre des grandes heures de l'histoire nationale, notamment de la plus décisive d'entre elles, la victoire de Clovis sur l'occupant romain : « On peut dire que les plaines de Soissons furent le dernier théâtre de la France où ces vainqueurs du monde signalèrent leurs forces mourantes. C'est là que se consumma le fruit d'une politique si adroitement concertée, si long-tems soutenue : le fruit de tant de conquêtes, de victoires, de gloire et de grandeur »²⁰. Dom Grenier voit dans la province la première terre de loyalisme vis à vis de la monarchie capétienne, insistant sur la précocité de l'attachement à la couronne des soldats picards chez qui « la fidélité a toujours marché de front avec la bravoure »²¹. Mieux, il développe la thèse selon laquelle la Picardie devrait être considérée comme le berceau de la noblesse française, la province la plus noble de France « car, écrit-il, outre que l'on ne doute point (...) que la plus ancienne noblesse n'en soit originaire, il n'est pas possible de fixer le nombre des fiefs de toute espèce [qu'elle] renferme »²².

Dans cette configuration aussi peu provincialiste que possible, la question de l'approche érudite de la langue régionale se pose de manière singulière : le parler picard est-il regardé par l'histo-

18 — *Ibidem*, p. 54.

19 — Si, dans l'*Almanach* de 1753, le père Daire désigne la Picardie comme partie de la Gaule Belgique, il assimile totalement l'une à l'autre dans l'édition de l'année suivante (*Almanach*, 1754, p. 25 et 27).

20 — *Essai*, p. 112.

21 — *Introduction*, p. 34.

22 — *Ibidem*, p. 42.

riographie de l'Ancien régime finissant comme le vestige d'une particularité culturelle ou comme le signe d'une parenté essentielle avec la nation ?

Il n'est pas certain que les érudits du temps aient eu la possibilité de trancher. Le Père Daire, par ailleurs auteur d'un curieux *Dictionnaire picard, gaulois et français* édité en 1912 par Alcuis Ledieu à la suite de son *Histoire des doyennés du diocèse d'Amiens*, aborde la question dans *l'Almanach historique* de 1754. Il semble alors pencher pour la thèse de la particularité et de la rusticité linguistiques des Picards : « on conjecture, écrit-il, que les Picards ont eu un langage qui leur étoit propre et qui les distinguoit des autres peuples désignés par la langue d'oc et d'oïl qu'ils parloient (...) mais il faut qu'elle ait dégénéré en bien peu de temps puisqu'un auteur²³ en a parlé un siècle après comme d'une langue fort désagréable »²⁴.

Dom Grenier paraît osciller, au fil de son œuvre, entre l'option du particularisme linguistique et celle de l'apparementement à la langue nationale. La première allusion au parler picard contenue dans son histoire générale semble le rattacher à la première lorsqu'il demande s'il n'était pas « juste qu'un peuple qui réunissait de si belles prérogatives eût aussi, indépendamment de la langue latine, un dialecte particulier dont il faisait encore usage dans les premières années du XVII^e siècle pour se défendre dans les tribunaux »²⁵. Mais lorsque, quelques lignes plus loin, il qualifie le picard de « dialecte de l'ancienne langue française qui s'était formé du latin, langue des Romains »²⁶, il dévoile l'indécision fondamentale des érudits de son siècle en matière de dialectologie. Dom Grenier, en fait, s'en tire par une pirouette évolutionniste : s'il affirme que le picard a pu, aux XIII^e et XIV^e siècles, influencer la langue même des savants de l'université de Paris et exercer ainsi « un empire souverain sur la langue de la nation »²⁷, il admet qu'ensuite il aurait évolué dans le sens d'une plus grande rusticité : « plus la langue française s'éloignait de son origine, plus elle se polissait, plus la langue de Picardie vieillissait, plus elle s'éloignait de son modèle et devenait féconde en expressions singulières et en périphrases figurées »²⁸. C'est dans l'accent que l'érudit mauriste voit se cristalliser la vulgarité d'un parler régional pour lequel

23 — Il s'agit de Corbichon.

24 — *Almanach*, 1754, pp.33-34.

25 — *Introduction*, pp.42-43.

26 — *Ibidem*, p. 43.

27 — *Ibidem*, p. 44.

28 — *Ibidem*, p. 46.

les écrivains renaissants n'affichaient déjà plus que mépris²⁹ et auquel lui-même ne peut s'empêcher de conférer une connotation sociale dévalorisante : « Il existe aujourd'hui en Picardie, conclut-il, un accent sensible à Amiens parmi la populace, plus sensible à Abbeville et le long des côtes jusqu'à Boulogne. Cet accent est de traîner sur la finale des mots : serait ce un reste de l'ancien accent de la Province ? »³⁰

La langue picarde, sous la plume des historiens du temps, si elle peut être regardée comme un élément non négligeable de la définition de l'identité provinciale, ne constitue en tout cas pas l'instrument d'une quelconque revendication provincialiste à la veille de la Révolution.

II. La province en héritage : reconstructions romantiques de la mémoire picarde

Les Constituants, au nom de la Raison, font, en 1789-90, table rase de la carte administrative d'Ancien Régime. Les provinces aux statuts institutionnels multiples, fruits de traditions à l'historicité difficilement déchiffrable, sont mortes, remplacées par les départements³¹.

Mais comment meurt la province picarde qui n'en a jamais vraiment constitué une ? Moins douloureusement, à coup sûr, que sa voisine artésienne, crispée depuis des décennies sur la défense de privilèges institutionnels qu'une historiographie locale très conservatrice s'évertuera, pendant une bonne partie du XIX^e siècle encore, à maintenir en état de survie artificielle.

Dans les écrits administratifs et savants par lesquels s'opère, depuis le chef-lieu de la Somme, la reconstruction de la logique du territoire révolutionné, la « Picardie » apparaît pourtant comme une référence incontournable, une sorte d'évidence historique que personne n'éprouve vraiment le besoin de définir mais dont la conscience du legs que sa mémoire représente traverse bien les milieux érudits régionaux.

29 — « Les Picards affectaient aussi une prononciation qui révolta, à la fin du XV^e siècle, l'auteur du *Jardin de Plaisance* au point qu'il recommanda d'éviter avec soin l'accent des Picards, comme manière de s'exprimer tout-à-fait grossière et désagréable à l'oreille », *Ibidem*, p. 46.

30 — *Ibidem*, p. 47.

31 — Sur le passage des provinces aux départements et sur les efforts de reconstruction de l'imaginaire des espaces locaux qu'il induit, voir M.-V. Ozouf-Marigner, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, éd. E.H.E.S.S., 1989 et M. Roncayolo, « Le département », in *Les Lieux de mémoire*, sous la direction de P. Nora, t. III, *Les France*, vol. I, Conflits et partages, Paris, Gallimard, 1992, rééd. Gallimard Quarto, t. II, p. 2937-2974.

Dans les annuaires départementaux de l'Empire et de la Restauration³², comme dans les textes fondateurs de la Société des Antiquaires de Picardie des années 1836-1837, se lisent les stratégies par lesquelles s'opère, au profit de la Somme, un recentrage géographique de l'héritage picard. Vers le milieu du siècle, dans un contexte où triomphe la démarche archéologique, l'attention nouvelle portée au parler picard par les antiquaires amiénois s'impose comme antidote à la fatalité de l'éclatement de l'histoire d'une province qui, depuis l'Ancien Régime, semble ne pouvoir se concevoir autrement que comme la juxtaposition de celle des communes qui la composent.

Le recentrage sur la Somme de l'héritage provincial

Dans les trois premiers annuaires parus respectivement en 1806, 1815 et 1826, on perçoit nettement la gradation d'un discours qui vise à faire de la Somme le plus authentiquement picard des trois départements créés sur l'assise territoriale de l'ancienne province. En 1806, Maurice Rivoire insiste sur le fait qu'à la différence de l'Aisne et de l'Oise, la Somme n'est constituée que de territoires ressortissant à la Picardie : « Le département de la Somme est un de ceux qui forment l'ancienne Picardie. Toutes les parties qui le composent appartenaient ci-devant à cette province. Il n'a rien emprunté de celles qui l'entourent »³³. En désignant ensuite les parties périphériques de l'ancienne province absorbées par le Pas-de-Calais, le Nord et la Seine Inférieure, il pose bien la Somme comme dépositaire privilégié de la mémoire picarde. Les auteurs des deux annuaires suivants sont plus catégoriques encore : en 1815, la Somme est purement et simplement assimilée à la Picardie sans que mention soit faite des portions de la province incorporées aux départements limitrophes. Une vision des choses qu'entérine l'annuaire de 1826 : « Le département de la Somme est entièrement formé de l'ancienne Picardie »³⁴.

32 — Les annuaires départementaux de la Somme sont loin de constituer une série aussi continue et homogène que ceux du Pas-de-Calais ou du Nord. Un premier *Annuaire statistique et administratif du département de la Somme* est publié en 1806 (le dernier *Almanach* avait paru en 1792 sans contenir la moindre allusion à la départementalisation). Il faut attendre 1815 pour voir paraître le deuxième annuaire. Les suivants sortent respectivement en 1826, 1827, 1837 et 1841. En 1852, l'administration préfectorale confie à la Société des Antiquaires de Picardie le soin de publier un *Annuaire administratif et historique de la Somme*. Dans cette chronologie s'intercalent deux autres séries qui ne semblent pas relever de l'initiative officielle : l'*Almanach annuaire du département de la Somme* édité à Abbeville à partir de 1842 et l'*Annuaire topographique, statistique et historique du département de la Somme*, publié de 1844 à 1847 à Amiens par Caron-Vitet, puis de 1847 à 1865 par Lambert-Caron et qui a paru jusque vers 1885 sous le titre d'*Annuaire complet de la Somme* qu'il avait pris en 1851.

33 — *Annuaire statistique et administratif du département de la Somme*, 1806, p. 7.

34 — *Annuaire*, 1826, p. 1.

La question de la coïncidence Somme/Picardie rebondit sous la monarchie de Juillet, lorsque, sous la double influence du mouvement antiquaire lancé depuis la Basse-Normandie par Arcisse de Caumont et de la politique d'inventaire mise en œuvre par Guizot, le département se dote d'une société archéologique. Cette dernière, fondée en 1836 à Amiens sous le nom de Société d'Archéologie du département de la Somme, se dote de textes statutaires marqués au coin de la plus totale ambiguïté. Dans la lettre qu'ils adressent au préfet de la Somme pour justifier les raisons de la création de la nouvelle société savante, les membres fondateurs écrivent : « Le siège de la société sera au chef-lieu [Amiens] comme étant le point central où devront aboutir tous les résultats, mais le théâtre de ses études ne sera circonscrit que dans les limites de l'ancienne province »³⁵. Entre suggestion d'une totale coïncidence entre le département de la Somme et l'ancienne Picardie dans l'article premier³⁶ et réintroduction de l'idée de la partition d'un territoire picard dont la Somme ne constituerait qu'une subdivision dans l'article suivant³⁷, l'indécision paraît totale. Maladresse d'expression ou réelle incertitude identitaire ?

Il est clair, en tout cas, que si Amiens consent à un partage moral partiel de la mémoire picarde, elle n'en affirme pas moins la prééminence de la Somme dans la gestion de l'héritage : comme si la ville-préfecture prétendait, par la grâce de l'activité archéologique, jouer enfin le rôle de capitale provinciale que l'histoire ne lui avait jamais accordé. Au sein de la nouvelle société savante, en effet, les sièges des titulaires dits « résidants » sont réservés aux Amiénois. Les membres issus des deux autres départements picards, l'Aisne et l'Oise, sont mêlés à ceux du Pas-de-Calais, du Nord, mais aussi du Loir-et-Cher et de la Seine Inférieure dans la catégorie moins honorifique des « non-résidants ». Une situation qu'ils ne manquent pas de dénoncer très vite, posant, au-delà même de la question des rivalités locales entre parties démembrées de l'ancienne province, celle de la pertinence de l'inscription dans un cadre départemental d'une problématique archéologique.

L'année suivante, la Société d'Archéologie du département de la Somme devient Société des Antiquaires de Picardie. Dans la pre-

35 — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t.1, 1838, p. 23.

36 — « La société d'archéologie, fondée à Amiens, chef-lieu du département de la Somme, a pour objet (...) la recherche, la description et la conservation des antiquités de la province », *Ibidem*, p. 25.

37 — « La société recherche, par des soins assidus, tous les monuments de l'art et de l'histoire que l'antiquité et le moyen âge ont laissé dans la Picardie et notamment dans la fraction de cette province qui forme aujourd'hui le département de la Somme », *Ibidem*, p. 26.

mière séance solennelle de la compagnie rebaptisée qui se tient à Amiens le 5 juillet 1837, Bouthors, son secrétaire perpétuel, justifie le changement de dénomination en alléguant les critiques adressées aux fondateurs de la Société d'Archéologie du département de la Somme par les habitants de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais (département dont la partie littorale relevait jadis de l'intendance d'Amiens), lesquels auraient « représenté avec raison que la division départementale est toute récente et n'offre aucune idée archéologique ; que la spécialité de la société dans le département de la Somme circonscrivait ses travaux à ce département et la privait du concours actif d'un grand nombre de membres qui réservaient le fruit de leurs veilles pour leurs propres départements, au préjudice desquels ils ne voulaient pas enrichir la Société d'un département voisin ; qu'enfin, en s'isolant ainsi, la Société ne pouvait pas entreprendre l'histoire de Picardie, fruit le plus utile qu'elle se fût proposé »³⁸.

La polémique soulevée autour des prétentions amiénoises à voir s'objectiver dans la Somme l'âme de l'ancienne Picardie révèle, on le voit, les contradictions qui président au travail de réaménagement de l'imaginaire du territoire à l'œuvre dans la France du premier XIX^e siècle : les picards déniaient au département toute pertinence en tant que support d'une recherche archéologique mais ils le posent clairement comme cadre d'une concurrence inévitable entre érudits ; ils proclament l'utilité d'une histoire de la province mais ne font que tardivement et très partiellement l'effort d'une réflexion sur sa consistance historique, géographique et humaine. On remarque en effet qu'au terme du conflit qui les a opposés au sujet de la délimitation de l'aire d'influence de la société savante, les antiquaires picards optent en 1837 pour la définition la plus large mais aussi la plus diluante qui soit de la province : « Vous avez, écrit Bouthors, modifié l'article 1^{er} [des statuts] en déclarant que, dans le mot Picardie, vous entendiez comprendre toutes les parties de la France du nord où l'idiome picard était anciennement usité »³⁹.

Le temps de la reformulation romantique de l'identité picarde s'ouvre donc sans que les vieux démons de l'historiographie provinciale aient pu être exorcisés. L'impossible renouvellement des cadres spatiaux d'une histoire de Picardie considérée depuis Rumet et Du Cange comme ne pouvant être autre chose que la somme de l'histoire particulière des circonscriptions antiques et féodales qui la composèrent à travers les siècles, transparaît toujours dans les

38 — *Ibidem*, p. 41.

39 — *Ibidem*, p. 42.

écrits de la monarchie de Juillet et du début du Second Empire. Hyacinthe Dusevel, dans la notice historique sur le département de la Somme qu'il propose pour l'annuaire de 1837, ne fait pas autre chose que juxtaposer les monographies des principales villes de Picardie. Cette fatalité de l'éclatement qui rejaillit sur l'histoire du département lui-même trouve son aboutissement explicite dans l'annuaire de 1852 dont l'autorité préfectorale a confié la réalisation à la Société des Antiquaires de Picardie. Ces derniers posent comme principe que le département ne saurait avoir d'histoire autre que celle de la province dont il est issu, laquelle ne pourrait se lire que dans l'histoire particulière des communes qui la composaient⁴⁰. A ce vieux refrain de l'historiographie picarde, les érudits du milieu du XIX^e siècle ajoutent l'idée selon laquelle la départementalisation aurait eu pour effet de mettre un terme au caractère particulier des histoires provinciales : « En effet, écrivent-ils, depuis la division de la France en départements, le principe d'unité qui nous régit a introduit les mêmes éléments dans l'histoire civile ou religieuse de chaque circonscription départementale. À partir de cette époque, le département de la Somme n'a-t-il point vécu la même vie politique, n'a-t-il point été agité des mêmes révolutions que l'État tout entier ? »⁴¹

Le département comme *terminus ad quem* d'une destinée picarde susceptible de fonder un discours sur la particularité : ne s'agirait-il point là de la réactualisation d'une autre vieille conviction des historiographes régionaux qui, tels Dévérité ou Dom Grenier, voyaient déjà dans la Picardie d'Ancien Régime la plus française des provinces, celle dont la destinée s'était confondue le plus tôt avec celle de la nation⁴² ?

Le parler dans la représentation antiquaire d'un Moyen Âge picard

« Les lois, les mœurs et les arts se résument dans les monuments »⁴³. Telle est la profession de foi par laquelle les fondateurs de la Société d'Archéologie du département de la Somme commencent, en 1836, l'exposé des motifs qui les ont amenés à s'unir dans la quête de « tous les monuments de l'art et de l'histoire que

40 — « Le département de la Somme ne peut avoir d'histoire proprement dite ; on ne saurait puiser les éléments d'une semblable étude que dans l'histoire particulière des principales communes qui le composent, et encore n'arriverait-on qu'à un simple résumé des faits antérieurs à 1789, et qui se rattacheraient plutôt à l'histoire générale de l'ancienne Picardie », *Annuaire administratif et historique de la Somme pour les années 1852 et 1853* publié sous les auspices du Conseil général par les Antiquaires de Picardie, p. 73.

41 — *Ibidem*, p. 73.

42 — Voir *supra*, notes 17 à 19.

43 — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. I, 1838, p. 22.

l'antiquité et le moyen âge ont laissé dans la Picardie ». La perspective est résolument archéologique : « L'histoire de nos révolutions politiques se révèle à nous sous mille formes différentes, expliquent-ils. Ici, des châteaux en ruine accusent la féodalité ; là, des cavernes profondes nous reportent au temps où de brusques invasions forçaient les habitants à chercher refuge dans les entrailles de la terre. Là, des monuments de pierre nous rappellent les sanglants sacrifices des druides ou des traditions populaires »⁴⁴. Transformée en Société des Antiquaires de Picardie l'année suivante, la compagnie garde le cap sur l'archéologie monumentale, détaillant minutieusement, dans les articles 2 et 3 de ses statuts, la démarche de classement et d'analyse que ses membres seront sensés appliqués aux vestiges historiques et artistiques mis au jour dans le ressort de l'ancienne province, définie comme la partie de la France du nord « où l'ancien idiome picard était anciennement usité »⁴⁵. Du parler picard, il est en effet question, à la fin de l'article troisième, qui stipule que la société « discutera les éléments de l'ancien idiome (...), recherchera quels sont les caractères propres à ce patois, son affinité avec les autres langues ; [qu']elle citera les plus anciens monuments de ce vieux langage et joindra à ces citations des glossaires raisonnés ; [qu']elle puisera dans les étymologies topographiques et de noms propres des inductions pour déterminer la situation des lieux, leur plus ou moins grand degré d'ancienneté, leur origine celtique, romaine ou française »⁴⁶.

Fondée sur la recension des traces littéraires et la recherche étymologique à des fins de datation, l'approche antiquaire du parler picard s'inscrit finalement assez discrètement dans une archéologie de la province dont il est pourtant désigné comme le principal caractère identifiant. Il faut en effet attendre une bonne dizaine d'années pour que se manifestent les premiers signes de l'intérêt porté par les membres de la société à la question linguistique. En 1848, elle publie, dans le tome IX de ses mémoires, l'étude de Dorbis sur « l'époque où l'on a commencé à se servir de la langue vulgaire dans les actes publics et sur les premières chartes écrites en cette langue en Picardie »⁴⁷. Cette recherche, menée dans les fonds de l'abbaye de Corbie et du chapitre cathédrale d'Amiens, confirme l'opinion déjà émise par Le Glay selon laquelle ce sont surtout les diplômes souscrits par les seigneurs et les particuliers plutôt que les chartes ecclésiastiques qui font usage de ce qu'il appelle la « langue romane ». Dorbis en conclut que l'usage du

44 — *Ibidem*, p. 23.

45 — *Ibidem*, p. 41.

46 — *Ibidem*, p. 29.

47 — *Ibidem*, t. IX, 1848, p. 435-452.

« langage vulgaire » dans les actes publics en Picardie ne remonterait pas au-delà du XIII^e siècle.

La même année, la société met pour la première fois au concours un sujet sur le picard, sujet dont l'intitulé reprend mot pour mot les termes du paragraphe de l'article trois des statuts cité plus haut⁴⁸. Les résultats sont proclamés lors de la séance publique du 19 août 1849 sous les auspices de Du Cange dont la ville d'Amiens inaugure ce jour-là la statue et auquel le président, Marcel Rigollot, consacre son allocution inaugurale devant une assistance particulièrement brillante puisque l'on y remarque, outre une importante délégation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la présence de Jules Quicherat⁴⁹. Le concours sur le parler picard n'a suscité qu'un seul mémoire, celui de l'abbé Corblet que les antiquaires de Picardie choisissent en 1849 de couronner et qu'ils publieront en 1851 sous le titre de *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne précédé de recherches philologiques et littéraires sur ce dialecte*⁵⁰.

Le rapport du concours, présenté par A. Breuil, est révélateur des enjeux historiographiques que soulève, au milieu du XIX^e siècle, l'étude des langues régionales⁵¹. La question la plus importante demeure, on le comprend très vite, celle de la généalogie du picard et de ses rapports avec la langue dite « romane » ainsi que de ses éventuelles parentés avec des éléments linguistiques d'origine celtique et/ou germanique. Selon Corblet, le picard serait « un langage vulgaire du nord de la France », composé par le peuple qui aurait introduit dans la langue issue du latin parlé par l'élite des constructions grammaticales issues de sa langue maternelle, elle-même définie comme « un dialecte de la langue kymrique qu'on appelait dialecte armoricain ». Il s'agirait donc bien d'une langue gallo-romaine sur laquelle, prétend l'auteur du mémoire, « l'élément tudesque » n'aurait exercé aucune influence. Une conviction qui s'appuie sur la croyance, présentée par le rapporteur comme une « erreur », en la filiation directe entre Gaulois et Francs. Corblet écrit en effet, dans la version de son glossaire dont il est question en 1849, « [qu']il est d'autant plus difficile de reconnaître dans le Picard des mots d'importation tudesque que ce der-

48 — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2^e série, t.1, p. 39.

49 — « Enfant de la Picardie, recherchant avec amour tout ce qui était relatif à notre province, Du Cange n'eut garde de négliger son langage qui a été longtemps le principal dialecte du nord de la France, celui dans lequel d'illustres étrangers écrivaient de préférence lorsqu'ils voulaient que leurs œuvres fussent reçues avec plus de faveur », *Ibidem*, p. 4-5.

50 — *Ibidem*, p. 55-664.

51 — *Ibidem*, p. 39-54.

52 — *Ibidem*, p. 66.

nier idiome avait avec le celtique une grande affinité d'origine, puisque les Franks étaient issus de colons gaulois qui s'étaient établis en Germanie six siècles avant notre ère ». Breuil conteste cette assertion, opposant à Corblet les thèses de l'historiographie libérale du moment, en particulier celles de Guizot qui, rappelle-t-il, voit bien dans les Franks un peuple originairement germain. On remarque que, dans la version officielle du glossaire que publie la Société des Antiquaires de Picardie deux ans plus tard, Corblet a prudemment retourné cette opinion – « La seule inspection de notre glossaire, écrit-il alors, prouvera que le patois picard comprend un grand nombre de mots dont l'origine est entièrement germanique » –, même si les seuls « Germains » dont il se réclame dans ce texte sont les Saxons, les Normands et les Danois⁵² ...

Reste à examiner la façon dont Corblet, dans ces conditions, reformule le rapport du picard à la langue nationale. Il l'inscrit d'abord dans une géographie linguistique de la France médiévale qui s'ordonnerait autour d'une ligne de partage Bordeaux/Genève, de part et d'autre de laquelle se déploieraient langue d'oïl, au nord, et langue d'oc, au sud. Il fait ainsi du picard l'un des trois dialectes de la France du nord qui, avec le normand et le bourguignon, constituaient la langue du peuple, par opposition avec la langue de Paris qui était celle du roman et avec celle des trouvères, langue également littéraire mais mâtinée de provincialismes⁵³. S'intéressant ensuite à ce qu'il nomme « la physionomie du patois picard », il écrit : « C'est celui qui [de tous les dialectes] a le mieux conservé la physionomie de la langue romane et qui a le plus influé sur la formation de la langue française »⁵⁴. Le picard, selon lui, ne souffrirait que « des préjugés qui frappent de discrédit tous les patois du nord de la France »⁵⁵. Ainsi mesure-t-on la distance parcourue depuis les hésitations d'un père Daire ou d'un Dom Grenier au XVIII^e siècle : le picard, reconnu comme le moins rustique, donc comme le moins particulariste de tous les patois, est installé par l'historiographie romantique dans le statut de conservatoire des caractères originaux de la langue nationale.

Pouvait-on vraiment attendre plus de sensibilité à la « couleur locale » de la part de milieux érudits qui, depuis la fin de l'Ancien Régime, cultivent inlassablement ce thème de l'exception picarde ? La mise en perspective, au long de cette période qui marque le passage des Lumières au romantisme, des contributions apportées par les historiens à la définition d'une identité picarde, révèle en

53 — *Ibidem*, p. 70.

54 — *Ibidem*, p. 74.

55 — *Ibidem*, p. 84.

effet le caractère cumulatif d'une érudition régionale qui ne débouche jamais sur l'expression d'un authentique provincialisme. Sans doute parce que, à la différence de la Bretagne, de la Normandie ou de l'Artois, il n'y a jamais eu, en Picardie, d'enjeu provincialiste à défendre ni d'identifiant géographique fort sur lequel s'appuyer.

La perméabilité des antiquaires picards de la première moitié du XIX^e siècle aux thèses de l'historiographie libérale ainsi que leur adhésion à l'esprit d'inventaire impulsé par les milieux parisiens de la monarchie de Juillet⁵⁶ n'ont fait que renforcer chez eux les tendances au morcellement des cadres conceptuels de l'histoire locale déjà si présentes chez leurs devanciers : terre d'élection de la réinvention du Moyen Âge communal rêvé par Augustin Thierry⁵⁷ ainsi que de l'archéologie monumentale et de la fouille de terrain⁵⁸, la Picardie romantique n'en finit pas d'égrener les monographies locales. Ainsi se réaménage un imaginaire de l'espace ordonné selon les codes d'une géographie des hauts lieux historiques et des trésors archéologiques cachés.

Ce sentiment de l'impossible renouvellement du discours historiographique se trouve conforté par un autre phénomène propre aux pratiques érudites du premier XIX^e siècle. Praticiens scrupuleux de l'historiographie documentaire recommandée à partir de 1834 par le Comité des Chartes et Chroniques, les antiquaires de Picardie s'attachent d'abord à publier les historiens picards de l'Ancien Régime : en donnant dès 1840 une édition de *l'Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes* de Du Cange, puis, en 1856, celle de *l'Introduction à l'histoire générale de la Picardie* de Dom Grenier, ils contribuent à entretenir cette image d'une érudition en boucle, qui, en une sorte de mouvement perpétuel, ne servirait plus qu'à produire sa propre histoire, réactualisant indéfiniment les mêmes représentations d'un provincialisme introuvable.

Odile PARSIS-BARUBÉ

Université Charles de Gaulle – Lille 3

56 — O. Parsis-Barubé, « Les représentations de la géographie administrative dans la statistique historique et archéologique des départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord au XIX^e siècle », in *Revue du Nord*, t.82, avril-septembre 2000, p. 285-302.

57 — Sur la place privilégiée qu'occupe la Picardie dans l'entreprise de publication des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-état*, voir notre thèse, *Op. cit.*, vol. II, p. 753-773.

58 — *Ibidem*, p. 604-681.